

# Glanures historiques

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **9 (1871)**

Heft 45

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181509>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

était adressée, allait inviter péremptoirement Marco à se mêler de ses affaires.

Antonio était de la petite ville de Tirano, à la frontière des Etats Lombards-Vénitiens, où son père avait un petit commerce. Appelé à lui succéder, le jeune homme avait un goût bien plus prononcé pour des excursions dans les montagnes voisines, que pour les tiroirs de sucre et de poivre de la boutique paternelle. En ce moment, il faisait une excursion de plusieurs jours dans les hautes Alpes, chassant le chamois, bien qu'il sût avec quelle jalousie Marco gardait son territoire. Le jeune tyrolien raconta tout cela avec franchise et politesse. Tandis qu'il parlait, Annita resta comme suspendue à ses lèvres.

Quant au vieux, il écouta ce récit d'un air sombre.

— Vous avez dit, murmura-t-il avec sarcasme, que vous alliez à la chasse au chamois. Mais... sauriez-vous les atteindre de vos balles?

— Je le présume! répondit Antonio avec un sourire qui indiquait la certitude.

— C'est ce dont nous allons nous assurer. Quant à des chamois, nous n'avons aucune chance d'en voir aujourd'hui dans cette région. Il faut trouver autre chose.

Et, laissant les deux jeunes gens ensemble, il s'avança vers le bord du précipice, à cent pas environ, s'arrêta près d'un bloc de rocher en pyramide, ramassa un caillou comme le poing, le mit sur le sommet et revint.

Le jeune Italien avait suivi d'un œil inquiet son dangereux compagnon, et, avant qu'il revint, il jeta un regard interrogateur et plein de méfiance sur la jeune fille. Annita, embarrassée sur la réponse à faire, baissa les yeux.

— Essayez avec cette pierre, Signor, lui cria Marco avec son sourire sarcastique habituel. Un chasseur de chamois doit être sûr de son coup sur un tel but et à cette distance.

Antonio lança encore un regard sur la jeune fille qui, immobile, examinait avec la plus grande attention ce qu'il allait faire. Le jeune homme prit avec fermeté son excellent fusil, enjoua, fit feu, et lorsque la fumée se fût dissipée, Marco reconnut que la pierre avait disparu.

— Point mal! Diavolo! point mal du tout! murmura le vieux chasseur en prenant son fusil.

A ce moment, l'Italien crut voir la jeune fille frissonner. Il ne put se défendre d'un mouvement de crainte qui amena une pâleur fugitive sur ses traits, car la pensée lui vint qu'il se trouvait là, sans défense, vis-à-vis du monstre qui, peu de minutes auparavant, venait d'attenter à ses jours. Le regard perçant de Marco se fixa un moment avec ironie sur le jeune homme, et son sourire satanique montra qu'il lisait fort bien ce qui se passait dans l'âme d'Antonio. Il leva lentement le canon de son fusil, d'un air soucieux et sans lui donner une direction précise. Puis il s'écria tout à coup: Voyez-vous, Signor, là-haut, en dessus de ce pin, ce moineau posé sur le roc? Antonio, suivant des yeux la direction du fusil, eut beaucoup de peine, malgré son excellente vue, à découvrir le petit oiseau. Avant que le jeune homme eut pu se demander à quoi le vieux songeait, celui-ci pressa la détente, et l'on vit le petit animal descendre en décrivant des cercles et finir par tomber aux pieds de la petite société. L'Italien n'eût jamais cru à la possibilité d'un pareil coup; il se mit à regarder Marco avec une crainte presque superstitieuse. Quant au vieillard, ramassant le moineau, il eut soin de faire remarquer qu'il avait été frappé au milieu du dos, précisément entre les ailes. « Et maintenant, dit-il, vous pouvez juger, Signor, que, tout à l'heure, je ne vous aurais pas manqué, si j'eusse eu réellement l'intention de vous tuer. »

En disant ces mots, Marco lança un coup d'œil d'intelligence à sa fille. « Mais, poursuivit-il, il nous faut nous hâter de partir, car je vois que le temps va changer. Ce bonnet de nuages qui se montre sur le Pitz Languard ne me plaît pas du tout, et nous devons nous estimer heureux si nous atteignons les premières maisons de Bernina avant l'orage. Vous trouverez là un excellent abri à l'auberge, où vous pourrez passer la nuit, à moins que vous ne daigniez honorer de votre préférence ma petite cabane de chasse, que j'habite quelquefois pendant la belle saison. Je vous y invite cordialement.

Antonio accepta l'invitation avec gratitude. Annita se sentait profondément surprise de ce témoignage d'amitié, si contraire au caractère de son père. Jusqu'ici il était plus que certain, qu'aucun de ceux qui étaient venus faire concurrence à Marco, dans la montagne, n'en était revenu. Il est vrai que la police autrichienne est plus minutieuse que la nôtre; elle a des employés qui savent faire des recherches et qu'une main invisible protégeait Antonio. D'un autre côté, nous ne voudrions pas affirmer que Marco n'eût d'autres vues.

Le vieux rechargea son chamois sur son dos; Annita allait en faire autant, mais Antonio prit le second chamois en bandoulière, et suivait d'un pas ferme l'infatigable chasseur.

(A suivre.)

### Glanures historiques.

Un de nos abonnés nous communique les deux ordonnances bernoises qui suivent.

Il est curieux de voir, à la lecture de ces documents, à quel degré on jouissait de la liberté d'industrie et d'établissement dans le pays de Vaud, vers la fin du siècle dernier.

« M. le gouverneur a produit une lettre de madame la conseillère de Haller, de Berne, du 31 mai 1795, par laquelle elle prie le Conseil de vouloir bien tolérer dans cette ville les Dames Lavit, de Genève. Sur ce opiné, le Conseil mortifié de ne pouvoir agréer à la Très Noble Dame Conseillère Haller, ne peut recevoir lesdites Dames Lavit, vu la rareté des denrées et celle des Loyers que les Bourgeois de cette ville même ne peuvent se procurer et seront dans le cas de la quitter pour ne pouvoir s'y loger. »

« Le Conseil opinant sur la nouvelle demande du Sieur Guex, maître menuisier de La Chaux, de le recevoir au nombre des habitants de cette ville, et considérant d'un côté que les mêmes raisons qui lui furent exposées verbalement et qui le firent éconduire l'année dernière, subsistent encore, c'est-à-dire que trois jeunes Bourgeois de cette Ville ont pris la vocation de menuisier, qu'ils n'auraient pas embrassée, s'ils eussent prévu que des maîtres étrangers viendraient mettre obstacle à leur établissement dans le lieu de leur Bourgeoisie, d'autant plus qu'outre ces trois jeunes gens il y a encore quatre maîtres menuisiers établis; qu'une augmentation de concurrence nuirait essentiellement aux uns et aux autres; et de l'autre que le Sieur Guex, après avoir été renvoyé de sa demande à l'habitation, a acquis une maison dans le Territoire sans la permission de ce Noble Conseil, et eu égard aux réclamations des maîtres et apprentis menuisiers Bourgeois de cette ville qui se sont présentés à ce sujet par devant ce Noble Conseil, par tous ces motifs ce Corps n'a pu accorder au dit Guex l'habitation par lui demandée. »

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.